L'actu
Infor'Ama
Votre bulletin communal

Grande chasse aux œufs
au Hall omnisports le 29 mars à 15h

EDITO

Chers concitoyens,

Le plan zonal de sécurité (PZS) a été réalisé pour les années 2020 à 2025, en partant des attentes des Autorités (administratives, judiciaires et policières) et de tous nos partenaires.

Il s'agit d'un plan mettant en œuvre la « politique policière » locale permettant d'atteindre des objectifs en matière de sécurité et de qualité de vie mais aussi en termes de fonctionnement interne.

Ce PZS ne pourra être mené à bien que si les moyens humains et matériels sont garantis à notre police locale. Le projet de prévention « MEGA » (Mon Engagement pour Garantir mon Avenir) est probablement celui qui me tient le plus à cœur, compte tenu de l'importance d'une prévention générale adressée aux plus jeunes et compte tenu de l'impact positif que ce projet peut avoir sur l'image de notre police locale. Nous avons commencé par recréer la formation des policiers à l'école de police de Seraing car elle était abandonnée depuis plusieurs années. La Province nous a dès à présent assuré de son soutien.

Pour ce projet comme pour bon nombre d'actions de la Police, il est important de développer un partenariat responsable avec les différents acteurs de la vie en société et notamment les forces vives présentes sur nos communes.

Néanmoins, le contexte budgétaire actuel difficile, l'absence d'un gouvernement en plein exercice ne sont pas des facteurs favorables pour la bonne exécution de ce plan stratégique. Nous verrons quelles actions et projets de ce plan quinquennal nous pourrons prioriser dans le courant de cette année.

En ce qui concerne le Partenariat Local de Prévention (PLP-I), qui vise un échange d'information structuré entre les citoyens et la Police, ce dernier n'a de sens que si on crée un véritable flux d'information. L'outil existe, il faut encore l'utiliser. Notre agent de quartier s'efforce au quotidien de stimuler les contacts mais cela dépendra fortement de la volonté affichée des commerçants adhérants, à communiquer à propos de leur propre sécurité. Le projet démarre doucement mais devra être évalué d'ici une année.

■ *Le commissaire divisionnaire*
Jean-Pierre Doneux
Chef de zone

N° 62
AVRIL 2020
www.amay.be

E-guichet
Collecte de vélos
Faites le bon geste
PIST'H
Concours Façades fleuries
Le pass Chevetogne
2 - 3

PLAN ZONAL DE SÉCURITÉ
4 - 5

Entretien trottoirs
Stage en images
News Ecoles
Tribunes politiques
Conférence - Chasse aux œufs
Activités ONE - Agenda
6 - 7 - 8

E-GUICHET VIA L'APP MOBILE

Démarches administratives en ligne

La Commune d'Amay met à la disposition des citoyens un portail citoyen qui permet d'effectuer de nombreuses démarches administratives en ligne via notre application mobile "Amay".

Pour vous connecter, rien de plus simple !

Téléchargez gratuitement l'application mobile "Amay", rendez-vous sur la rubrique " Vie pratique " sous l'onglet "Demande de documents " et commandez en ligne vos documents. Vous les recevrez par mail tout simplement ou au guichet si vous le souhaitez.

Plus besoin de se déplacer à l'Administration pour un certificat de composition de ménage ou de domicile, une copie d'acte de naissance, de mariage,...

Le paiement est à effectuer par virement bancaire ou au moment du retrait au guichet si vous préférez.

Vos informations personnelles sont reprises de manière sécurisée et automatique.

COLLECTE DE VÉLOS

> Le samedi 25 avril, Intradel, aux côtés des autres intercommunales wallonnes de gestion des déchets, organise dans les recyparcs, pour la 14e année consécutive, **une collecte de vélos en bon état.**

Il s'agit d'une opération de grande envergure menée dans tous les recyparcs de la région wallonne. **L'an dernier, 900 vélos ont pu être collectés sur l'ensemble des 49 recyparcs.** Ces vélos connaîtront une seconde vie et bénéficieront à 54 associations dont font partie des C.P.A.S. ainsi que des ateliers de réparation de vélos dont la finalité sociale est la réinsertion par le travail.

Tous les types de vélos ainsi que toutes les tailles seront acceptés afin qu'ils puissent profiter au plus grand nombre. Intradel espère ainsi promouvoir le concept de la réutilisation auprès de la population. ⓘ **Contactez Intradel au 04/240 74 74**

FAITES LE BON GESTE

Une amélioration est possible mais pas sans l'aide de tous !

Alors que des citoyens, via l'asbl **Be WaPP**, participent à l'embellissement de notre commune par des actions de nettoyage soit en tant qu'« Ambassadeur de la Propreté » soit en ayant souscrit au projet-pilote « Prime Retour sur les canettes ramassées dans la nature », il est triste de constater **que leurs efforts ne sont pas toujours respectés** et que beaucoup de lieux nettoyés ne restent pas propres très longtemps!.

Nous espérons qu'à la lecture de cet article, certains prendront conscience de cette navrante situation et décideront de changer leur comportement!. Un petit effort peut déjà faire la différence !

Pour conserver un environnement agréable pour tous :

1°) Jetez votre mégot dans une poubelle-cendrier

2°) Jetez votre chewing-gum ou tout petit emballage dans une poubelle (de nombreuses poubelles publiques sont à disposition sur l'ensemble de la commune)

Aidez les 21 Ambassadeurs de la Propreté de notre commune, faites le bon geste !

PIST'H : L'ACCESS-I

L'asbl **Access-I** a pour mission de promouvoir l'information sur l'accessibilité des biens et services aux personnes à besoins spécifiques.

Access-I permet de qualifier le niveau d'accessibilité d'un espace ouvert au public ou d'un événement en se basant sur les besoins de 7 familles à besoins spécifiques. Les personnes concernées sont celles **en fauteuil roulant, marchant difficilement, aveugles ou malvoyantes, sourdes ou malentendantes et les personnes avec difficulté de compréhension.**

Le niveau d'accessibilité de l'espace est traduit ensuite par une couleur :

Si la case est verte, le site est accessible en autonomie.

Si la case est orange, le site est accessible avec un coup de main ponctuel.

Si la case est blanche, la personne est invitée à consulter la page internet **Access-i** afin de se faire une appréciation personnelle du niveau d'accessibilité du lieu.

A l'entrée d'un bâtiment, sur l'affiche d'un festival ou dans une brochure d'information, le visuel **Access-I** permet donc d'identifier, d'un seul coup d'œil, le niveau d'accessibilité du lieu par rapport à chaque besoin spécifique.

Une fois le niveau d'accessibilité identifié, chaque structure certifiée dispose d'un espace sur le site **www.access-i.be/** où sont précisés les points forts et les points d'attention pour comprendre ce qui est présent ou non. L'information donnée se veut fiable et professionnelle. Nous vous invitons à consulter ce site sans attendre.

CONCOURS FAÇADES FLEURIES

Inscription jusqu'en septembre

Le concours Façades fleuries fait depuis longtemps le bonheur des habitants. C'est une jolie manière de mettre en valeur son habitat, de montrer ses talents de jardinier et de donner une belle image de sa commune. Voici quelques informations si l'aventure vous tente…

Pour sa **25e édition, tou(-te)s les Amaytois(es)** sont invité(e)s à fleurir leurs façades, fenêtres, vitrines, terrasses, balcons, devantures,… au plus tard le **1er juin et ce jusqu'en septembre.**

Le succès rencontré dans les éditions précédentes en fait un des événements incontournables dans l'organisation du service Environnement et nous espérons que, cette année encore, de nombreux nouveaux candidats viendront compléter la liste des participants.

Un conseil

Si vous disposez d'un endroit abrité du froid (serre, terrasse bien protégée), vous pouvez préparer vos jardinières à partir de la mi-avril, mais si vous les préparez pour les mettre en place directement, attendez au moins la mi-mai.

Les règles du jeu

Les participants au concours sont répartis en deux catégories : maisons à rue ou appartements et maisons avec jardinet en façade.

1) L'inscription au concours est entièrement gratuite. Le concours est ouvert à toute personne, propriétaire, locataire, occupant ou responsable d'un bâtiment privé ou public, situé sur le territoire de la commune d'Amay ;
2) L'inscription se fait à l'aide du formulaire ci-dessous adressé par courrier à Didier Lacroix – Echevin de l'Environnement – Service Environnement – Rue de l'Industrie 67 – 4540 Amay ou par courriel : philippe.linotte@amay.be pour le 15 juin au plus tard ;
3) Le jury tiendra compte uniquement des projets de décoration des parties d'habitation visibles de la chaussée.

Pour toutes informations complémentaires, le service communal de l'Environnement reste à votre entière disposition au 085/310 540.

Inscription au concours

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Je participe dans la catégorie : ☐ maison à rue ou appartement. ☐ maison avec jardinet en façade.

Signature : .....

DOMAINE PROVINCIAL DE CHEVETOGNE

Tarif préférentiel pour les Amaytois(es)

Cette année encore, une convention de collaboration avec le Domaine de Chevetogne permet la vente d'abonnements annuels à un tarif préférentiel pour les Amaytois(es).

L'abonnement permet l'accès à : la piscine, le mini-golf, les jardins (le médicinal, le woodland garden, les Ronces, les mosaïcultures, les licornes,…), les Centres d'interprétation, les aménagements de l'Esplanade (les Jardins de l'Esplanade, le Jardin Japonais, l'Arche de Noé), les barques romantiques et les canoës, la ferme des petits, la zone « du Bout du Monde » de la « Mine d'Or », les 14 plaines de jeux et autres attractions à venir…, à l'exception de l'HORECA et du manège.

Il permet en outre l'accès exclusif à la Nuit du Feu qui clôture la saison payante.

Le tarif préférentiel pour 2020 est de 80€ (au lieu de 100€). Il est limité **à un abonnement par famille et est réservé aux particuliers habitant la Commune d'Amay** (les associations de la Commune peuvent obtenir des conditions propres en contactant le Domaine).

La vente des abonnements est assurée par l'Office du Tourisme d'Amay (situé ch. Roosevelt, 10 – 4540 Amay).

2. Modalités pratiques

Présentez-vous à l'Office du Tourisme d'Amay muni de votre carte d'identité. Vous recevrez pour la somme de 80€ (au lieu de 100€) votre Pass Loisirs pour un accès illimité en famille au parc toute la saison 2020, une brochure explicative (dates, événements et attractions du site,…) **ainsi qu'un autocollant à apposer sur le pare-brise de votre véhicule.**

3. En 2020, invitez vos amis ! Achetez votre abonnement avant le 30 juin et recevez un billet « J'invite mes amis » gratuit (ce billet permet l'accès au Domaine pendant une journée à max. 4 personnes durant la saison 2020).

Conditions de l'action sur www.domainedechevetogne.be

ⓘ Office du Tourisme d'Amay (situé ch. Roosevelt, 10 4540 Amay) – 085/314 448 – office.tourisme@amay.be

PLAN ZONAL DE SÉCURITÉ 2020-2025

Le Plan Zonal de Sécurité pour les années 2020-2025 a été finalisé fin 2019 et soumis à l'approbation des autorités de tutelle, à savoir : les Ministres de l'Intérieur et de la Justice.

De quoi s'agit-il ?

Le Plan Zonal de Sécurité vise la planification de l'activité policière pour une période de 5 ans (2020-2025). Il constitue la feuille de route de la police locale pour un territoire qui s'étend sur 177 Km² parcourant 6 communes (Amay, Engis, Saint-Georges-Sur-Meuse, Verlaine, Villers-Le-Bouillet et Wanze).

En quoi consiste le Plan Zonal de Sécurité ?

Il s'agit d'un plan de mise en œuvre de la « politique policière » locale établi par le Chef de zone de Police et avalisé par les autorités de police administratives (les six Bourgmestres de la zone), les autorités judiciaires (le Procureur du Roi de Liège) et le Directeur Coordonnateur de la police fédérale de Liège (DIRCO).

On y retrouve les éléments suivants :

- L'expression de notre mission, de notre vision et de nos valeurs en tant que service de police démocratique
- Une analyse de l'évolution contextuelle de la Zone de police
- Une image de la sécurité et de la qualité de vie
- Une image du fonctionnement policier actuel
- Une synthèse des attentes des autorités et autres parties prenantes
- Le déploiement du corps de police au travers des 7 fonctionnalités de base de la police locale (l'accueil, l'intervention, l'ordre public, la circulation, l'aide aux victimes, la recherche locale, et le travail de quartier)
- Les objectifs stratégiques en matière de sécurité & de qualité de vie et de fonctionnement interne, pour les années 2020 à 2025

Sur base de ce Plan Zonal de Sécurité, la police détermine deux objectifs stratégiques qui font l'objet d'une attention particulière.

Objectifs stratégiques

#1 EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ & DE QUALITÉ DE VIE :

Criminalité contre les biens :

- Vols dans les habitations

Vitesse inadaptée

Criminalité contre les personnes :

- Accueil des victimes de délits sexuels
- Violences intra-familiales

Sécurité publique :

- Entreprises SEVESO et établissements scolaires (PLANU)
- Détection et prévention du radicalisme

Prévention générale/ mineurs d'âge: mise en œuvre du projet MEGA 5e, 6e primaire.

Ce plan met en évidence deux constats significatifs pour les communes de la Zone :

1. La croissance démographique implique un accroissement du nombre de logements. La multiplication des quartiers résidentiels, souvent construits à proximité de grands axes routiers, constituent une cible privilégiée pour les voleurs.

Et Jean-Pierre DONEUX, chef de Zone, de souligner : « (…) les vols dans les habitations, représentent 50% du total des vols. Ce phénomène qui touche, par ailleurs, l'ensemble de l'arrondissement occasionne un fort sentiment d'insécurité ».

Afin d'enrayer cette problématique, la Zone vise notamment l'accroissement de la participation citoyenne à la prévention en matière de vols dans les habitations via la mise en œuvre de PLP (Partenariats Locaux de Prévention).

2. De plus, l'accroissement de la population va de pair avec une augmentation du parc des véhicules et donc du trafic sur les routes de la Zone.

Bientôt six radars tronçons et deux radars fixes sur la zone

Afin de lutter contre la vitesse inadaptée des automobilistes, la Zone est équipée de dix-huit boîtiers, de deux radars cinémomètres analogiques devenus obsolètes, ils doivent être remplacés par des radars numériques de nouvelle génération. En 2018, nous avons déjà acquis un radar mobile numérique, radar fixé sur tré pied ou placé dans une poubelle).

L'arrivée de six radars tronçons dans la zone de police Meuse-Hesbaye est également prévue en 2020. Il s'agit de radars automatiques qui peuvent flasher les véhicules entre deux points distants de plusieurs kilomètres. A noter aussi, l'arrivée de deux radars fixes. Ces huit radars devraient être installés et pris en charge par la Région wallonne.

La volonté de mettre en œuvre un système plutôt axé sur la prévention que l'intervention en matière de **violence intra-familiale,** la prise en charge **des victimes de délits sexuels** par une équipe pluridisciplinaire, le renforcement de la **sécurité publique** par le biais de la planification d'urgence (proximité des entreprises Seveso, la sécurité des établissements scolaires,…) ou encore la poursuite de la **détection et de la prévention du radicalisme,** font aussi partie des priorités du chef de Zone.

Le projet MEGA (Mon Engagement pour Garantir l'Avenir) également.

En collaboration active avec les directions d'écoles, le projet MEGA vise à renforcer d'une part, la prévention auprès des jeunes (confiance et estime de soi, « oser dire non » à différents fléaux) et d'autre part, l'image de notre police bienveillante envers les plus jeunes qui seront les adolescents et les adultes de demain.

Il s'agit d'un outil développé et dispensé par la police locale pour aider les élèves de 5e et 6e primaire à être mieux armés pour leur passage dans le secondaire. Des clés, des idées, des débats leur sont proposés par un policier, en partenariat avec les enseignants, en quelques leçons.

Cette démarche se veut éducative et participative.

#2 EN MATIÈRE DE FONCTIONNEMENT INTERNE

"Améliorer le fonctionnement interne doit nous permettre de développer nos objectifs prioritaires et récupérer de la capacité pour nous y consacrer davantage. Conscients des nombreux défis et de la capacité limitée, il nous faut, dès lors, repenser sans cesse l'organisation, viser la récupération de capacité, l'économie de moyens" , nous confie le chef de Zone.

Comme en matière de sécurité et qualité de vie, il a fallu toutefois opérer des choix et déterminer des objectifs. Parmi ceux-ci, on retiendra notamment la poursuite du développement de partenariats responsables avec les administrations communales pour ancrer le travail de police dans la vie des communes de la Zone et la recherche de synergies possibles avec les zones voisines afin d'optimaliser l'offre de service des polices (fonctionnalité de base) mais aussi le fonctionnement interne des zones de police.

- La révolution numérique et le travail mobile
- L'optimalisation des moyens matériels (planification logistique, réduction des coûts de fonctionnement, …)
- La Sécurisation du Poste Central et des Maisons de Police
- Le Partenariat Zone de Police/ Communes
- La recherche de Synergies interzonales

Mise en place d'un Partenariat Local de Prévention destiné aux Indépendants d'Amay (PLP-I)

Parce que la police n'est pas la seule responsable de la sécurité, un accord de collaboration, qui associe les citoyens, les indépendants, les entreprises, la Police locale et l'Administration communale d'Amay, a été approuvé par les Autorités fédérales à l'été 2018 (après une longue gestation de 2 ans) et a été concrétisé en octobre de la même année par l'implémentation du PLP-I.

Objectif : davantage de solidarité et moins de criminalité et de nuisances dans notre commune.

Un PLP-I vise à :

- accroître le sentiment de sécurité ;
- renforcer la cohésion au sein des commerçants ;
- conscientiser les commerçants à l'importance de la prévention de la criminalité ;
- mettre en place une collaboration entre les indépendants, le citoyen et la police par un échange d'informations.

Parce que la sécurité est l'affaire de tous, le citoyen est au cœur du processus et est considéré comme un acteur participatif du PLP.

Un PLP-I s'articule autour d'un échange permanent d'informations :

- entre la police locale, les commerçants et les citoyens ;
- par la diffusion de conseils préventifs ;
- adapté aux besoins et attentes spécifiques des indépendants ou citoyens concernés.

Les Principes de communication

Les informations des membres du PLP vers la police :

En cas d'urgence, toujours privilégier le 101 (112) ou le numéro du poste central d'Amay 085/848 950 ouvert 24Hr/24. Si pas urgent : informer le coordinateur qui relayera les préoccupations au policier référent.

Les informations de la police vers les membres du PLP :

Il s'agit principalement de conseils de prévention utiles, d'exposés de techno prévention, voire de visites des habitations individualisées. Cela peut être aussi des informations à propos de modus operandi rencontrés sur le terrain, ou d'agissements suspects relevés, des Feed-back et des retours d'expérience.

La limite est évidemment le secret professionnel du policier dont il ne peut en aucune façon se délivrer. Le citoyen devra par conséquent comprendre que le retour d'information restera forcément limité à ce qui est légalement permis.

ZOOM sur le PLP-I des commerçants d'Amay

Il s'agit du premier PLP mis en œuvre sur le territoire de la Zone de police Meuse-Hesbaye. Après plusieurs mois de préparation, il a été validé le **13 juillet 2018** par le Ministère de l'Intérieur et mis en œuvre **en septembre de la même année.**

Il regroupe en ce moment **15** commerçants du centre d'Amay

Sa coordinatrice : **DRADIN Anne** (Boutique Yes Sir).

Sa coordinatrice adjointe : **MUSIN Margot** (Centre Optique Margot Musin).

Le policier de référence : **l'Inspecteur de quartier Olivier MASCAUX**

Contactez votre Maison de Police

La Maison de Police d'Amay se trouve au sein du Poste Central d'Amay, chaussée Freddy Terwagne, 59, 4540 AMAY

Tél : 085/848 950

Fax : 085/311 721

zp.meusehesbaye.amay@police.belgium.eu

www.policelocalebe/5294

Zone de police Meuse-Hesbaye

Pour tous les cas urgents :

101

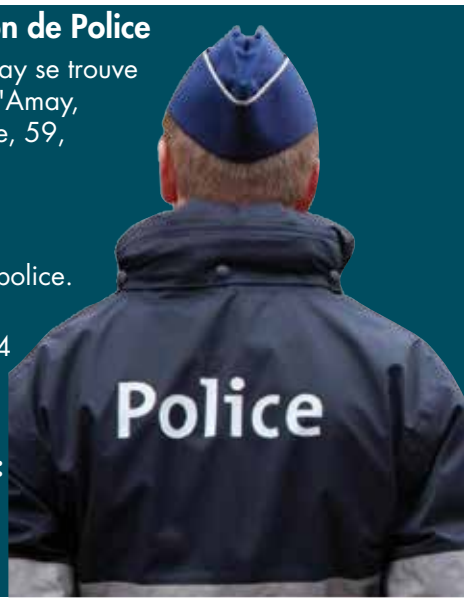

DÉSHERBER SON TROTTOIR

Nouveau remède contre les plantes indésirables, le sel et le vinaigre sont de plus en plus utilisés par les particuliers ou les professionnels des espaces verts. Sur les réseaux sociaux, on vous explique comment réaliser ce produit « naturel » pour venir à bout des mauvaises herbes.

Or, il faut savoir que l'utilisation de ces produits pour désherber est interdite par la Région wallonne. Ces derniers ne sont pas homologués comme herbicides et ils ne peuvent donc pas être utilisés pour lutter contre les mauvaises herbes.

De plus, une utilisation répétée peut conduire à une acidification des sols (dans le cas du vinaigre), une contamination des eaux de surface et souterraine et un risque pour la santé humaine (irritation de la peau, des yeux et des voies respiratoires).

Plus d'infos sur : www.adalia.be/plantes-indesirables

Alors, comment désherber son trottoir ?

- **effectuer un désherbage thermique** grâce à de l'eau bouillante (eau des pommes de terre) ou avec un brûleur à gaz (chalumeau). Ce traitement est à répéter plusieurs fois sur la saison en fonction du résultat voulu et de la météo ;
- **débroussailler** pour un résultat rapide sur les surfaces « dures », en pavés par exemple. En plus du fil nylon épais, il existe aussi des têtes de brosses rotatives à fixer sur débroussailleuses (Attention aux projections) ;
- **envoyer un jet d'eau sous pression sur les pavés** pour déloger les plantes incrustées dans les joints ;
- **tondre** à une certaine hauteur au-dessus d'un gravier ou de joints de pavés enherbés ;
- **utiliser un outil à main** quand il s'agit de gratter le gravier (griffe, sarcloir, binette) ou dans les joints entre les pavés (un couteau à désherber). Il est conseillé d'agir sur les jeunes plantules tôt dans la saison car leurs racines seront moins développées.

STAGE « LA PÂTISSERIE EN FOLIE »

Miam miam !

Retour en images sur le stage, organisé sur le thème de "La pâtisserie en folie" par l'équipe de l'Accueil Temps Libre, durant la semaine du congé de carnaval.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les enfants ont mis la main à la pâte... Au programme : réalisation de biscuits à déguster à la maison et préparation d'un buffet de pâtisseries et de gâteaux. En plus des ateliers culinaires, nos petits ont réalisé des bricolages leur permettant de rassembler toute la panoplie du « petit pâtissier » : toque, tablier, cuillère personnalisée,... Pour agrémenter cette semaine d'activités, les bambins se sont rendus au Musée de la Meunerie et de la Boulangerie à Harzé où ils ont découvert l'aventure extraordinaire du pain. De la récolte du blé jusqu'à l'atelier du boulanger, tous les secrets de sa fabrication leur ont été livrés.

Une très belle semaine, qui s'est achevée par un moment gourmand en famille. Les parents de nos petits pâtissiers en herbe étaient invités à un buffet de dégustation de desserts, tous plus appétissants les uns que les autres !

QUOI DE NEUF DANS NOS ÉCOLES ?

Apprendre à rouler à vélo à l'école maternelle, c'est l'animation qui a été proposée par Vélo Kid's aux enfants des écoles communales du Rivage, du Préa, des Thiers et des Tilleuls.

Encadrés par leur professeur de psychomotricité, Bertrand Marler, et par un animateur Vélo Kid's, les élèves de 2e et 3e maternelles ont, les 13 et 18 février , appris à se propulser en toute sécurité pour acquérir de l'équilibre sur une trottinette, une draisienne puis un vélo sans roue stabilisatrice. Les apprentissages étaient multiples : *"le vocabulaire lié à l'activité, les mesures de sécurité (casque, panneaux de signalisation), la capacité d'écoute et d'attention des enfants et surtout la fierté de manœuvrer un vélo de façon autonome. Une expérience très enrichissante pour tous"*, nous confie Bertrand Marler.

Animation Vélo Kid's

ecolo
Ampsin Flône Jehay Ombret Amay

2020 doit devenir l'année de l'égalité entre les femmes et les hommes. Enfin!

11%. C'est la différence moyenne entre le salaire d'une femme et celui d'un homme.

15%. C'est le nombre de femmes occupant des postes dans les métiers scientifiques ou technologiques.

78,9%. C'est la proportion de femmes parmi les personnes travaillant à temps partiel, ce qui a un impact sur leurs revenus immédiats mais également leurs pensions. Une femme sur 3 touche moins de 750€/mois.

Ces quelques chiffres illustrent bien les inégalités qui subsistent encore entre les femmes et les hommes dans le monde du travail. Mais la sphère privée est également concernée. On constate par exemple que les femmes prennent trois fois plus de congés parentaux que les hommes ou que les tâches domestiques sont encore majoritairement assumées par les femmes.

Le Forum économique mondial, dans son rapport de 2020, classe la Belgique en 27ème position mondiale en matière d'égalité… mais pas dans toutes les sphères de la société. En effet, si notre pays se classe en 4ème position en matière d'éducation, il se retrouve à la 54ème place pour les opportunités et la participation économique. Cette situation a notamment des conséquences sur la répartition des revenus : le rapport 2019 établi par Oxfam montre qu'économiquement, les hommes détiennent 60 % des richesses, les femmes 40 %.

Ces quelques données mettent en évidence que les inégalités concernent tous les domaines de la société. Globalement, nos résultats en termes d'égalité de genre s'améliorent, mais plus lentement que dans d'autres pays européens. Pour Ecolo, il est plus que nécessaire de mettre des politiques en oeuvre pour que ces inégalités disparaissent pour de bon, dans tous les domaines.

C'est pourquoi les écologistes continuent de se mobiliser pour faire en sorte, avec tous les leviers dont ils disposent aux différents niveaux de pouvoir, que l'égalité entre les femmes et les hommes deviennent, enfin, une réalité.

C'est aussi le cas dans notre commune, où depuis des années, la répartition des rôles dans le Collège est bien équilibrée.

L'équipe ECOLO Amay
slecoloamay@gmail.com

AMAY PLUS
LA FORCE DE NOS IDÉES

En mars dernier, Isabelle HALLUT a pris place au sein du Conseil Communal d'AMAY au nom du Mouvement AMAY.*PLUS*

Isabelle a été fortement présente et active, comme administratrice du centre sportif local intégré de 2013 à 2018. Elle a aussi siégé assidument au CPAS, en qualité de conseillère de l'Action Sociale de Janvier 2019 à Janvier 2020. Elle est domiciliée à OMBRET. Isabelle est agent provincial. Le bien-être des citoyens est sa priorité, entre profession, famille et détente.

Au CPAS, Isabelle HALLUT est remplacée par Josianne NEYENS. Ancienne commerçante, elle est actuellement retraitée. Elle habite sur les « Thiers » d'AMAY. Déjà très active au sein du Conseil Communal Consultatif des Aînés, elle a pris place à la table du Conseil du CPAS d'AMAY. Elle souhaite apporter sa contribution à plus de solidarité humaine.

Pour le Mouvement AMAY.PLUS,
Le chef de groupe,
Benoît TILMAN

Soutenez le Mouvement AMAY.PLUS

PS

Motion de soutien à la maternité du CHRH

Lors du Conseil communal du 18 février, le groupe écolo a déposé une motion de soutien à la maternité du CHRH.

Notre groupe étant très sensible à cette thématique, est intervenu via Amandine Fraiture :

Il est évident que notre groupe soutiendra cette motion pour plusieurs raisons :
- supprimer cette maternité, c'est mettre en danger les futures mamans et leurs bébés en les obligeant à faire un trajet plus long,
- c'est privilégier le principe de rentabilité à la place de prendre en compte les réalités de terrain,
- c'est donner des soins de moins bonne qualité,
- c'est menacer une trentaine d'emplois.

Si la maternité ferme, quel service suivra ?

Que deviendra la pédiatrie ?

Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, nous ne pouvons pas nous passer de cette maternité de proximité.

Cette motion a été adoptée à l'unanimité.

Amandine Fraiture
Conseillère communale».

Agenda

Dimanche 5 avril
Repair Café
de 10 à 14h - Amay'nagement

Du 6 au 17 avril
Fermeture des bureaux Service État Civil & Population après-midi

Samedi 25 avril
Permanence services État Civil & Population

Mardi 28 avril
Conseil communal
www.amay.be

CYCLE DE CONFÉRENCES DE L'ENSEIGNEMENT

Conférence-débat "Les écoles all-inclusive"
Ne laissons personne au bord du chemin

Mardi 5 mai à 19h
au Centre Culturel d'Amay
(Salle 1) rue Entre-deux-Tours, 3

Entrée gratuite

Inscription :
enseignement@amay.be - 085 830 825

Les rendez-vous à ne PAS manquer

#1 Printemps, l'éveil des sens

La consultation ONE de votre quartier organise une matinée d'activités sur le thème du printemps pour les enfants de 2 à 6 ans accompagnés d'un adulte.

Au programme : bricolage, lecture et activités sensorielles seront proposés de 10h à 12h le vendredi 1er mai 2020 dans les locaux de la consultation ONE : 5, Place A. Grégoire - 4540 Amay

Le nombre de places étant limité, nous vous demandons de vous inscrire par téléphone pour le vendredi 17 avril au plus tard au 085 31 15 73 ou auprès des volontaires de l'ONE les jours de consultations.

#2 Je marche, je ramasse…

Vous organisez une Marche Adeps et souhaitez proposer une action de ramassage de déchets sauvages à vos marcheurs ?

Vous recevrez de la part de votre délégué, lors de la remise du coffre Adeps classique, 16 sacs réutilisables, 1 bâche de sensibilisation, 1 affiche explicative du projet, 10 stations de délestage et de tri et 10 panneaux explicatifs ainsi que le petit matériel suivant : 1 rouleau de corde, 20 sacs bleus transparents « Wallonie Plus Propre » (déchets PMC), 20 sacs translucides et incolores (« Autres » déchets) et 32 paires de gants à répartir entre les différents parcours/participants.

Be WaPP, de par son partenariat avec toutes les communes wallonnes, vous permet d'évacuer l'ensemble des sacs de déchets collectés pendant la marche. Pour cela, il vous suffit de prendre contact avec le coordinateur Be WaPP de notre commune (Didier Marchandise – didier.marchandise@amay.be – 085/310.545) et de convenir d'un endroit où déposer vos sacs.

A l'issue de la marche, veillez à récupérer :

- l'ensemble du matériel. Vous aurez pour cela remis le sac et les gants prêtés en échange d'un carnet point vert ou le cas échéant d'une carte d'identité
- l'ensemble des stations de délestage installées avec leurs sacs et bacs de déchets, ainsi que les panneaux explicatifs

Rassemblez les déchets récoltés de manière à former des sacs pleins et disposez votre collecte à l'endroit convenu avec votre coordinateur communal.

Transmettez à Be WaPP le résultat de votre action au moyen du formulaire d'évaluation fourni.

Lavez l'ensemble du matériel avant de le remettre en parfait état à votre délégué afin de lui permettre d'équiper la marche suivante.

Pour l'agenda des manifestations culturelles et de la vie associative, n'oubliez pas de consulter **"Rendez-vous"**, le journal bimestriel du Centre Culturel d'Amay (☎ 085 31 24 46) ainsi que le **calendrier d'Intradel.**

Distribué par points de dépôts chaque mois (sauf juillet et août)

Téléchargez gratuitement App mobile "Amay" via Google Play ou l'App Store.

En pdf via le site **www.amay.be** ou sur demande par mail à **communication@amay.be** | Chaussée Roosevelt 10 | ☎ 085 31 44 48

Mensuel d'information de la Commune d'Amay
Éditeur responsable :
le Collège communal
Commune d'Amay
Un passé plein d'avenir... AMAY